

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 163
N° 93 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 21
no Novema 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 93 du 21 Novembre 2014

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1659 CM du 21 novembre 2014 portant répartition de crédits de paiement n° 2-2014 du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2014	13922
Arrêté n° 1660 CM du 21 novembre 2014 portant répartition de crédits de paiement n° 4-2014 du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2014	13923

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1659 CM du 21 novembre 2014 portant répartition de crédits de paiement n° 2-2014 du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2014.

NOR : DBF1402267AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 13 CM du 9 janvier 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 1-2014 du fonds pour le développement du tourisme de croisière pour l'exercice 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 2-2014 des crédits de paiement du budget d'investissement du fonds pour le développement du tourisme de croisière pour l'exercice 2014 est déterminée selon l'annexe ci-jointe.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 novembre 2014.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Annexe portant répartition des crédits de paiement n° 2 / 2014 du Fonds pour le développement du tourisme de croisière

Ministère	Chapitre	N°AP	Libellé	Total CP répartis	Fonds propres
MRE	904	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	5 000 000	5 000 000
Total				5 000 000	5 000 000

ARRETE n° 1660 CM du 21 novembre 2014 portant répartition de crédits de paiement n° 4-2014 du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2014.

NOR : DBF1402268AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 12 CM du 9 janvier 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 1-2014 du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 698 CM du 30 avril 2014 portant répartition des crédits de paiement n° 2-2014 du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2014 ;

Vu l'arrêté n° 896 CM du 12 juin 2014 portant répartition de crédits de paiement n° 3-2014 du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 4-2014 des crédits de paiement du budget d'investissement du compte d'aide aux victimes des calamités pour l'exercice 2014 est déterminée selon l'annexe ci-jointe.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 novembre 2014.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 04-2014

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPENA	FP Cofin	Emp. AFD
MET	914	91401	8.2010	Mise en sécurité de talus - Tahiti (inondations mars 2010)	331 509	-	73 845	257 664
MET	914	91402	19.2010	Dragage marina et port de Mataura à Tubuai - Australes (cyclone Oli)	8 635 130	-	1 923 516	6 711 614
MET	914	91403	5.2011	Assainissement pluvial Fitiï - Huahine (pluies de mai 2011)	39 701	39 701	-	-
MET	914	91403	12.2011	Travaux d'intervention sur les ouvrages de défense contre les eaux - 2011	10 000 000	10 000 000	-	-
MET	914	91403	29.2010	Réparation des berges et du littoral à Tahiti, secteur Ouest - IDV (cyclone Oli)	342 979 758	-	76 400 373	266 579 385
	Total 914				323 973 418	10 039 701	74 403 011	259 610 103
	Total				323 973 418	10 039 701	74 403 011	259 610 103

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 04-2014

MIN	914	Total
MET	323 973 418	323 973 418
Total	323 973 418	323 973 418